



COMITE REGIONAL D'ESCRIME AUVERGNE RHONE ALPES

Lyon, le 09 septembre 2019

Ordre du jour de l'assemblée générale

Madame, Monsieur, Maître,

Je vous prie de trouver, ci-après, les ordres du jour de :

L'ASSEMBLEE GENERALE du Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes,

**qui se tiendra le
Samedi 12 octobre 2019 à 14h00,**

**Maison des Sports - Salle de conférence
Entrée Nord
Place des Bughes
63000 CLERMONT-FERRAND**

Accueil des participants à partir de 12h00 autour d'un buffet déjeuner

Ordre du jour :

1. Accueil du président et présentation des travaux en cours
2. Approbation du compte rendu de l'AG du 15 décembre 2018
3. Rapport moral
4. Rapport sportif
5. Approbation des comptes du CR au 31 août 2019
6. Affectation du résultat
7. Quitus au trésorier
8. Fixation de la part régionale du prix des licences 2020 / 2021
9. Budget prévisionnel
10. Orientations sportives
11. Questions diverses

et de l'assemblée générale de la CERA FORMATION, qui suivra à 16h00, dans les mêmes locaux



ASSEMBLEE GENERALE de la CERA FORMATION

Samedi 12 octobre 2019 à à 16h 00,

Maison des Sports - Salle de conférence
Entrée Nord
Place des Bughes
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

1. Accueil du président et présentation des travaux en cours
2. Approbation du compte rendu de l'AG du 15 décembre 2018
3. Rapport moral
4. Rapport d'activité
5. Approbation des comptes de la CERA au 31 août 2019
6. Affectation du résultat
7. Quitus au trésorier
8. Budget prévisionnel
9. Orientations pédagogiques
10. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Maître, en l'assurance de nos sincères salutations.

Philippe LAFAY
Président
06 03 50 62 80

Rappel : Le président du club a 3 possibilités de représentation :

- soit il est présent nommément,

- soit il se fait représenter :

- soit par un membre licencié de son club dûment mandaté, en utilisant le formulaire de pouvoir n°1,
- soit par le représentant présent d'un autre club en utilisant le formulaire de procuration n°2.